

TABLEAU B (EXTRAIT).  
Dépenses du Service indigène pour l'Exercice 1877.

Nos des Articles.	NATURE DES DÉPENSES	MONTANT	OBSERVATIONS
1	Liste civile.....	7,200 »	Comme aux recettes. Cette somme, moins les remises à payer aux fonctionnaires chargés de la recette, est versée au fur et à mesure des recettes entre les mains de la Reine.
2	Direction des Affaires indigènes et Résidences.....	22,816 67	
3	Haute-cour tahitienne.....	9,200 »	
4	Chefferies.....	17,800 »	
5	Culte et instruction publique.....	27,540 »	
6	Police générale.....	37,600 »	
7	Canotiers et gardiens de chefferie.....	1,380 »	
8	Gérance de la caisse et remises aux percepteurs.....	8,700 »	
9	Pensionnaires.....	5,920 »	
10	Prime sur les frais d'arrestations et fourrières.....	11,100 »	
11	Produit des terres d'apanage.....	2,500 »	Comme aux recettes. Cette somme, moins les remises à payer au gérant, est versée aux chefs ou anciens chefs.
12	Remises aux interprètes sur les droits de traduction et indemnité à l'interprète chargé des registres publics.....	2,300 »	
13	Part revenant aux membres des conseils des districts sur les affaires jugées par eux et sur les bornages de terres.....	250 »	
14	Frais d'impression et de reliure.....	1,000 »	
15	Vivres délivrés par ordre du Commandant ou du Résident aux Tuamotu.....	500 »	
16	Loyers du terrain des cavaliers d'escorte et du terrain Richmond.....	275 »	
17	Dépenses imprévues.....	5,918 33	
	Total des dépenses.....	162,000 »	

Arrêté le présent budget des dépenses pour l'Exercice 1877 à la somme de cent soixante-deux mille francs.

Papeete, le 23 décembre 1876.

Le Directeur des affaires indigènes,

Signé : Mce FEYZEAU.

Au et approuvé en Conseil d'administration dans sa séance du 23 décembre 1876.

Le Commandant Commissaire de la République,

Signé : L. MICHAUX.